

Burundi : longue liste de revendications sociales à l'occasion de la fête du Travail

PANA, 01 mai 2018 Le dialogue social au centre des revendications syndicales de la fête internationale du Travail au Burundi Bujumbura, Burundi - Le représentant de la Confédération des syndicats du Burundi (COSYBU), Tharcice Gahungu, a plaidé en faveur de la reprise du dialogue social sur une longue liste de revendications, à l'occasion de la fête internationale du Travail, célébrée, mardi, sur le site du complexe sucrier du Moso (Sosumo), aux confins sud du pays, en présence du chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza.

Les retenues salariales à la source pour alimenter la Caisse des Collections générales de 2020 sont l'une des préoccupations majeures du moment qui a été présentée au chef de l'Etat burundais. A ce propos, la Confédération syndicale a insisté pour qu'il y ait plus de transparence dans le prélèvement de ces contributions. A titre indicatif, le président de la COSYBU a rappelé qu'un fonctionnaire de l'Etat qui perçoit un salaire mensuel de 200.000 francs burundais (près de 114 dollars US) est tenu de reverser 2.000 francs (1,14 dollar) à la Caisse des Collections, au terme d'une ordonnance conjointe des ministères de l'Intérieur et des Finances. A partir de 201.000 francs burundais, le prélèvement grimpe à 5.000 francs (2,83 dollars), soit la même retenue sur salaire d'un fonctionnaire de la catégorie supérieure qui perçoit 500.000 francs (283 dollars US), a déclaré le président de la COSYBU. Le fonctionnaire qui perçoit à partir de 501.000 francs burundais, quant à lui, doit laisser 30.000 francs à la Caisse des Collections et c'est le même montant qui est levé sur le salaire d'un commis de l'Etat payé un million de francs (567,8 dollars), a-t-il illustré. "Nous insistons sur la nécessité du dialogue pour mieux harmoniser les cotisations", a plaidé le président du COSYBU auprès du chef de l'Etat. Le président Nkurunziza, de son côté, a dit prendre bonne note des revendications syndicales qui avaient encore trait aux disparités salariales dans la Fonction publique, au Fonds de la Sécurité sociale, des pensions et retraites, aux libertés syndicales, au clientélisme et à la corruption dans l'emploi. On rappelle que l'autofinancement électoral, "à 100 pc", a été décidé par le pouvoir burundais depuis que la communauté internationale hésite à mettre la main à la poche comme avant les élections controversées et émaillées de violences de 2015. La collecte des fonds électoraux ira jusqu'au 31 décembre 2019 et prévoit l'ordonnance qui oblige encore les différents ménages du pays à verser un forfait de 2.000 francs burundais (1,1 dollar américain) par an. L'ordonnance engage, en outre, les citoyens et étudiants à cotiser un forfait annuel de 1.000 francs burundais, l'équivalent en dollars américains de 50 centimes. A la mi-janvier dernier, 25 députés de l'opposition parlementaire s'étaient portés porte-parole du peuple, en prenant ouvertement position contre des contributions "forcées" qui violent la Constitution nationale. La correspondance en voulait pour preuve l'article 70 de la Constitution qui stipule que: "l'Etat peut proclamer la solidarité de tous devant les charges qui résultent des calamités naturelles et nationales, or les élections ne constituent en aucun cas une calamité naturelle". La Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'a toutefois pas encore fixé le budget global des prochaines échéances électorales, malgré des réclamations pressantes des contribuables, désireux de se faire une idée des efforts à consentir. A titre indicatif, les élections de 2015 avaient coûté au budget des dépenses électorales à hauteur de 60 millions de dollars américains, rappelle-t-on. Le pouvoir burundais a déjà financé, sur ses propres, un double recensement des candidats électeurs au référendum constitutionnel du 17 mai prochain et aux élections générales de 2020. Le double recensement a pris fin le 17 février dernier sur un bilan d'un peu plus de cinq millions d'inscrits, soit un taux de participation de 112,02 pc par rapport aux prévisions, selon les résultats de la CENI. La campagne officielle du référendum constitutionnel devait débuter, officiellement, ce mardi, avec la participation de 27 partis politiques, pour une durée de 14 jours.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});